

décisions à prendre en 1996 sur l'inclusion de l'investissement dans le programme de travail de l'OMC.

Un groupe de négociation indépendant faciliterait grandement notre travail. Le Conseil des représentants permanents devrait être invité à présenter rapidement des recommandations sur la structure des négociations à mener pour atteindre cet objectif.

Les règles sur les services et sur l'investissement ont une importance cruciale, mais ne sont pas en soi suffisantes.

Nos milieux d'affaires nous demandent de nous attaquer aux importants obstacles qui sont maintenus à l'intérieur des frontières, par exemple sous forme de normes et de réglementations. Le travail de l'OCDE appuie nos efforts individuels de réforme réglementaire. Nous devons trouver des moyens de réduire les coûts et d'éliminer les entraves créées par des normes différentes en matière d'essais et de certification.

Les politiques de concurrence nationales peuvent influencer sur l'accès aux marchés. Nous devrions accélérer notre travail à l'OCDE et ailleurs de façon à pouvoir décider d'ici deux ou trois ans s'il y a lieu d'engager la négociation d'un accord multilatéral sur le commerce et la concurrence. Un tel accord pourrait incorporer des principes commerciaux généraux comme la transparence et le traitement national, englober des normes communes et prévoir les moyens de faire respecter ces normes.

Un programme commercial prospectif ne serait pas complet s'il n'avait pas, parmi ses objectifs, l'élimination des obstacles encore posés à la frontière.

Nous reconnaissons que la mondialisation de l'économie entraîne un niveau d'interaction encore jamais vu entre les politiques commerciales et celles touchant d'autres domaines. Le travail sur certaines questions comme le rapport qui existe entre le commerce et l'environnement est déjà bien engagé à l'OCDE et à l'OMC. L'OCDE a bien lancé le travail sur la relation commerce-normes de travail. Certains ont proposé que la question soit aussi discutée à l'OMC. Il faut qu'ils articulent plus clairement l'objectif d'une telle discussion. Nous restons ouverts à la discussion, mais nous continuons à nous opposer à l'utilisation de sanctions commerciales pour compenser l'incapacité d'en venir à un consensus multilatéral et à des engagements contraignants sur les questions touchant les droits de la personne et les droits des travailleurs. Notre analyse devrait tendre à garantir que les règles appliquées dans ces domaines sont complémentaires, mais sans compromettre l'objectif de poursuite de la libéralisation du commerce.

L'OCDE doit prendre l'initiative de faire progresser la libéralisation du commerce et être prête à contrer, par une